
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2021

COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars, à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 09 mars 2021 de la Présidente Madame Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Bel Air à Châtillon sur Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de membres présents : 51

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 57

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x			
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x			
BIRIEUX	Franck	CALATAYUD			x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x			
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x			
	Thierry	JOLIVET	x			
	Stéphane	MERIEUX	x			
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x			
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x			
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x			
	Chantal	BROUILLET	x			
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x			
	Sylvie	BIAJOUX	x			
	Michel	JACQUARD	x			
	Fabienne	BAS-DEFARGES		x		S. BIAJOUX
	Pascal	CURNILLON		x		P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN	x			
	Jean-François	JANNET	x			
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x			
CRANS	Françoise	MORTREUX		x		G. DUBOIS
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x			
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Guillaume	SIBELLE	x			
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x			

LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x			
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x			
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x		
	Émilie	FLEURY	x			
	Jean-Luc	BOURDIN		x		E. FLEURY
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x			
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x			
	Rachel	RIONET	x			
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x			
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x			
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x			
	Evelyne	ESCRIVA	x			
	Pascal	GAGNOLET	x			
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x			
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x			
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x			
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x			
	Martine	DURET		x		D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x			
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x			
SAINT PAUL DE VARAX	Franck	SUCILLON	x			
	Françoise	HAASER	x			
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x			
	Martine	MOREL-PIRON	x			
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x			
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x			
VALEINS	Frédéric	BARDON	x			
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x			
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x			
	Isabelle	DUBOIS	x			
	François	MARECHAL	x			
	Géraldine	MERCIER	x			
	Didier	FROMENTIN	x			
	Agnès	DUPERRIER	x			
	Jacques	LIENHARDT		x		D. MUNERET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x			

ADMINISTRATION GENERALE

I- APPEL DES PRESENTS

Madame la Présidente ouvre la séance. L'appel est effectué par Mme Laurie VERNOUX.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Laurent COMTET est élu secrétaire de séance par 54 voix pour et 1 abstention (Mme CHEVALIER).

III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04 MARS 2021

Madame la Présidente soumet à l'approbation du Conseil Communautaire le compte-rendu du 04 mars 2021.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 54 voix pour et 1 abstention (M. BOULON) :

- **D'approuver** le compte rendu.

Arrivée de M. FLAMAND.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

IV- APPROBATION DE LA CESSION DU BATIMENT COMMERCE ET LOGEMENT A SANDRANS

Rapporteur : Audrey CHEVALIER

La Communauté de Communes de la Dombes est propriétaire d'un local commercial situé 52 Place de la Fontaine, sur la commune de Sandrans.

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 15 novembre 2018, a donné son accord sur le principe de la cession du bâtiment afin de favoriser l'installation d'un projet économiquement viable.

Le 31 janvier 2019, le Conseil communautaire validait la proposition d'achat par M. Frédéric DUC, gérant de la société CD Immo, qui s'était porté candidat pour l'acquisition de ce bien, en vue d'y aménager des logements et d'y installer une activité commerciale Restaurant-Bar-Epicerie. Après signature d'une promesse de vente en date du 18 octobre 2019, la Communauté de communes de la Dombes a été informée le 28 avril 2020, que Monsieur DUC n'avait pas obtenu son prêt, événement figurant au rang des conditions suspensives particulières d'obtention de prêt précisées dans la promesse de vente.

Remis sur le marché immobilier en juin 2020 et en janvier 2021 en direct sans passer par une agence, la Communauté de Communes de la Dombes a reçu le 18 février 2021 une proposition d'achat de la société Foncier Concept Mobil Immo, ayant une activité de marchand de biens, située 321 Route de Baneins - 01990 SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS. La société Foncier Concept Mobil Immo, représentée par Monsieur Guillaume PERRIN, fait une offre d'achat en direct à 210 000 € net vendeur sans conditions de financement, dont l'objectif annoncé serait de réaliser des appartements de qualité destinés à la location avec un montant de loyer accessible.

France Domaine avait évalué ce bien en 2019 à 210 000 €, avec une marge d'appréciation de 20 % pour bien atypique. Cette décision est conditionnée par le renouvellement de l'avis sollicité auprès de France Domaine fin février 2021.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la vente du bâtiment pour un prix de 210 000 € à la société Foncier Concept Mobil Immo, représentée par M. PERRIN, ou tout autre personne morale qui lui serait substituée, selon les conditions de vente mentionnées ci-dessus et d'autoriser Madame la Présidente à signer le compromis de vente, l'acte de vente, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

M. LANIER demande si la licence IV est associée à la vente.

Mme BOURGEOIS répond que l'ancien propriétaire n'avait pas mis à jour la licence à son nom. Cette dernière est encore au nom du propriétaire avant lui. Nous faisons le nécessaire pour que la CCD la récupère.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 50 voix pour, 2 voix contre (MM. MUNERET et LIENHARDT par procuration) et 4 abstentions (Mme CHEVALIER, MM. LOREAU, GAGNOLET et FLAMAND) :

- **D'approuver** la vente du bâtiment pour un prix de 210 000 € à la société Foncier Concept Mobil Immo, représentée par M. PERRIN, ou tout autre personne morale qui lui serait substituée, selon les conditions de vente mentionnées ci-dessus,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le compromis de vente, l'acte de vente, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Arrivée de M. HUMBERT.

V- **APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE SYNDICAT D'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE EN VUE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA ZAC PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA DOMBES, A MIONNAY**

Rapporteur : Dominique PETRONE

Pour rappel, le Traité de concession d'aménagement de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, signé le 5 juin 2014, prévoit, dans son article 12, que la Communauté de Communes (le Concédant) conservera la charge financière et assurera la maîtrise d'ouvrage et la réalisation du raccordement extérieur de la ZAC au réseau d'eau potable.

L'avenant n° 4 au Traité de concession, signé le 2 août 2019, confirme cette disposition permettant la mise à disposition de l'Aménageur (le Concessionnaire) d'une alimentation en eau potable.

Une convention a été signée, en octobre 2017, avec le Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Potable Dombes Saône en vue de la réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable et de renforcement pour l'alimentation du projet de ZAC sur la Commune de Mionnay.

Cette convention prévoyait :

- Tranche 1 : le renforcement de la canalisation existante entre le réseau de la Commune de Mionnay et l'entrée de l'aire d'accès à l'autoroute A 46, en portant à 200 mm le diamètre de la canalisation en fonte, sur une distance d'environ 2,2 km,

- Tranche 2 : le raccordement du Parc d'Activités Economiques de la Dombes depuis l'aire d'accès à l'A 46, via une canalisation en fonte de diamètre 150 mm, sur environ 510 m.

Le montant prévisionnel total des travaux était fixé à 310 121,10 € H.T., maîtrise d'œuvre incluse.

Conformément aux termes de la convention, une avance de 50 % sur le montant H.T. prévisionnel a été versée, en 2018, soit 155 060,55 € H.T..

Le présent avenant a pour objet d'acter :

- **la modification du montant définitif des travaux de la tranche 1**, qui inclut la maîtrise d'œuvre et la révision des prix.

Le montant des travaux de renforcement de la canalisation entre Mionnay et l'aire de l'A 46 exécutés à l'été 2019, s'élève à 322 239,76 € H.T., maîtrise d'œuvre et révision des prix incluses.

L'application du marché en vigueur au moment de la réalisation des travaux et des révisions importantes de prix ont conduit à une augmentation des prix unitaires et donc du montant global des travaux, d'une part.

D'autre part, du fait du délai entre l'établissement du projet et la réalisation des travaux, plusieurs ajustements techniques ont dû être décidés.

Concernant cette 1ère phase, reste à planifier le passage de la voie SNCF sous fourreau (DN 300) à chemiser, pour un montant de travaux estimé à 28 008 € H.T..

Le montant total de la tranche 1 s'élève donc à 350 247,76 € H.T..

- **l'exclusion des travaux de la tranche 2 de la convention initiale**. Cette tranche sera réalisée ultérieurement, avec une prise en charge financière complète par le Syndicat.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant à la convention entre le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône (créé par fusion, au 1er janvier 2019, des anciens syndicats intercommunaux Dombes Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle et Veyle Chalaronne) et la Communauté de Communes de la Dombes, en vue de l'alimentation en eau potable de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, sur la Commune de Mionnay, et à autoriser Madame la Présidente à le signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

M. MUNERET confirme le surcrot de 310 000 € à 443 000 € à cause du changement du marché publics, la variation des prix sur la fonte, des encombrements du sol, des complexités avec la SNCF. Le syndicat, sur sa demande, a validé la prise en charge totale de la tranche 2 à 133 000 €, qui était à 0 € pour le syndicat au départ. Le geste est plus que symbolique.

Mme DUBOIS remercie M. Muneret et le syndicat pour ce gros effort pour la CCD.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 53 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 3 abstentions (MM. MERIEUX, GAGNOLET et JOLIVET) :

- **D'approuver** l'avenant à la convention entre le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône et la Communauté de Communes de la Dombes, en vue de l'alimentation en eau potable de la ZAC Parc d'Activités Economiques de la Dombes, sur la Commune de Mionnay,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à le signer ainsi que tout document relatif à ce dossier.

RESSOURCES HUMAINES

VI- ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE SERVICE ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christophe MONIER

Vu la Loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3. 2°,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant la nécessité de ne pas interrompre le fonctionnement des déchèteries durant les congés des agents, il y aurait lieu, de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agent des déchèteries à temps complet.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agent des déchèteries.

La durée hebdomadaire par emploi sera de 35 heures. La rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques, échelle C1.

M. COMTET suggère d'encadrer les saisonniers par du personnel permanent pour éviter les abus comme un saisonnier l'a fait l'été dernier.

M. MONIER confirme que l'agent mentionné ne sera pas repris. Ils sont en binôme.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 55 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 1 abstention (M. BOULON) :

- **De créer** deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité d'agent des déchèteries,
- **De préciser** que la durée hebdomadaire par emploi sera de 35H00 hebdomadaires,
- **De décider** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques, échelle C1,
- **D'habiliter** l'autorité à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

VII- ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - DISTRIBUTION JOURNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET ARCHIVAGE

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

En raison d'un surcroit de travail pour la distribution du journal de la Communauté de Communes et de l'archivage des différents sites, il y aurait lieu, de créer trois emplois pour accroissement temporaire d'activité. Deux emplois d'agent en charge de la distribution du journal de la collectivité à temps complet et un emploi d'agent en charge de l'archivage à temps complet.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer trois emplois pour accroissement temporaire d'activité, dont deux pour la distribution du journal de la collectivité pour une durée maximale d'un mois chacun à temps complet et d'un emploi pour l'archivage pour une durée maximale de 4 mois à temps complet.

La durée hebdomadaire par emploi sera de 35 heures (ou en fonction des nécessités du service). La rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques et adjoints administratifs.

Suite au mail concernant la distribution du magazine, Mme PERI interroge sur le retour des communes.

Mme DUBOIS explique que l'on vote la création de 2 postes. Une fois le retour des communes, il se peut qu'un poste seulement suffise.

Mme ZEGNA ajoute avoir eu 3 retours. L'estimation est pour 2 personnes pour 3 semaines.

Mme MOREL PIRON propose de mutualiser la distribution avec les communes comme Chatillon sur Chalaronne qui emploient directement des personnes.

M. MATHIAS n'est pas contre cette idée. Ce sont des contrats courts, souvent par des retraités résidant sur la commune.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 50 voix pour, 3 voix contre (MM. BOULON, HUMBERT et GAUTHIER) et 4 abstentions (MM. MERIEUX, JOLIVET, MUNERET et LIENHARDT par procuration) :

- **De créer** trois emplois pour accroissement temporaire d'activité, dont deux pour la distribution du journal de la collectivité pour une durée maximale d'un mois chacun à temps complet et d'un emploi pour l'archivage pour une durée maximale de 4 mois à temps complet,

- **De préciser** que la durée hebdomadaire des emplois sera de 35 heures hebdomadaires (ou en fonction des nécessités du service),

- **De décider** que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques et adjoints administratifs,

- **D'habiliter** l'autorité à recruter trois agents contractuels pour pourvoir ces emplois.

MOBILITE

VIII- LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES : DECISION DE NE PAS PRENDRE LA COMPETENCE D'ORGANISATION DE LA MOBILITE

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

Promulguée le 24 décembre 2019, la **Loi d'Orientation des Mobilités** a plusieurs objectifs :

- couvrir l'ensemble du territoire par une autorité chargée de la mobilité, et ainsi mettre fin aux « zones blanches »,
- clarifier les compétences entre les éventuelles autorités chargées de la mobilité,
- renforcer la coordination des politiques de mobilité.

A cet effet, la LOM organise la qualité d'**Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)** :

- les Communautés de Communes doivent faire un choix et prendre une délibération avant le 31 mars 2021. Si l'intercommunalité décide de devenir Autorité organisatrice de la mobilité, elle deviendra compétente sur l'ensemble de son territoire au 1^{er} juillet 2021.
- les Régions deviennent AOMR, Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale, chefs de file de la mobilité et chargées d'organiser les modalités de l'action commune des AOM. Elles deviendront, de fait, compétentes sur le territoire des communautés de communes qui n'auront pas pris la compétence.
- les communes, à compter du 1^{er} juillet 2021, ne seront plus AOM. Les services qu'elles organisent sont transférés aux EPCI qui deviennent AOM. Toutefois, celles qui avaient déjà mis en place des services de transport pourront continuer à les organiser si la Région devient AOM.

La LOM a divisé la mobilité en **3 blocs de compétences** :

- l'organisation de services de transport publics : les services réguliers, à la demande, ou bien de transport scolaire.

- l'organisation ou la contribution au développement d'autres services de mobilité sur leur ressort territorial : les services relatifs aux mobilités actives (comme la marche ou le vélo), les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (le covoiturage ou l'autopartage), les services de mobilité solidaire (personnes en situation de vulnérabilité),
- les autres missions : les AOM peuvent également offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes vulnérables ou à mobilité réduite, mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants. Il peut s'agir aussi des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, afin de réduire la congestion urbaine, ainsi que les pollutions et les nuisances affectant l'environnement.

La Communauté de Communes de la Dombes doit se positionner sur la prise de compétence d'organisation de la mobilité, avant le 31 mars 2021, par vote en Conseil communautaire.

- Si elle prend la compétence, les communes membres devront prendre des délibérations concordantes dans les 3 mois, soit jusqu'au 30 juin 2021. Au 1^{er} juillet 2021, la Communauté de Communes deviendra AOM Locale.

Dans ce cas :

- soit la Communauté de Communes demande à se substituer à la Région pour l'exercice des services de transport régulier, à la demande et scolaire, et alors, elle devient compétence sur son territoire,
- soit elle ne le demande pas et alors, la Région continue à exercer les services de transport régulier, à la demande et scolaire y compris ceux intégralement inclus dans le ressort territorial de la Communauté de Communes, tandis que celle-ci intervient pour mettre en place une offre supplémentaire de mobilité d'intérêt local.
- Si la Communauté de Communes ne prend pas la compétence, la Région devient AOM Locale sur le territoire des 36 communes. Toutefois, la Communauté de Communes pourra exercer, sur son ressort territorial, des compétences d'organisation de la mobilité que la Région lui aura déléguées, par convention, pour une durée déterminée.

Cette délégation peut concerner tout ou partie d'un service ou plusieurs services de mobilité énumérés par la loi.

Par ailleurs, une Communauté de Communes qui n'a pas pris la compétence d'organisation de la mobilité peut malgré tout conduire et soutenir des actions dans le domaine des mobilités actives et partagées au titre de ses compétences « aménagement du territoire » et « voirie » d'intérêt communautaire.

La décision de ne pas prendre la compétence d'organisation de la mobilité est irréversible. Il ne sera pas possible de prendre la compétence plus tard, sauf en cas de nouvelle fusion de communautés de communes ou en cas de création ou d'adhésion à un syndicat mixte doté de la compétence en matière de mobilité.

La **Région Auvergne - Rhône-Alpes** propose aux EPCI :

- de lui laisser gérer la compétence d'organisation des mobilités pour éviter un risque de morcellement de l'offre sur le territoire et de conventionner avec eux pour les actions qui se gèrent en proximité,
- et, dans cette perspective, de mener un travail en commun formalisé par une convention de coopération en matière de mobilité.

D'une durée de 6 ans, cette convention de coopération aborde toutes les thématiques ou blocs de compétences, et prévoit, pour chacun d'entre eux, la définition conjointe d'un programme de travail à décliner et à corédiger sur proposition de la Communauté de Communes.

Cette convention peut être complétée par d'éventuelles délégations de compétences pour les blocs de mobilité que la Communauté de Communes souhaiterait gérer en proximité.

Un groupe de travail Mobilité a été constitué, composé de membres des Commissions Transport - Mobilité - Gens du Voyage, PCAET - GEMAPI – LEADER et SCoT - ADS - PLUi, dans l'objectif de définir des actions structurantes en matière de mobilité pour le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes, en lien avec le plan d'actions du projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET - axe 4 - Se déplacer autrement) et les objectifs du SCoT de la Dombes.

Cette réflexion a montré les besoins du territoire intercommunal en matière de mobilités actives (vélo notamment) et de mobilités partagées, ainsi que l'intérêt de mutualiser les dispositifs existants en oeuvrant au prolongement des lignes de transport existantes des EPCI voisins.

La possibilité de mettre en place sur le territoire intercommunal, à moyen terme, du transport à la demande, notamment dans le cadre d'un service de rabattement vers les gares, a également été évoquée.

Considérant que la Communauté de Communes de la Dombes ne dispose ni des moyens financiers, ni de l'ingénierie nécessaire pour le plein exercice de la compétence d'organisation de la mobilité, mais que des thématiques ont été identifiées dans ce domaine qui constituent des axes structurants à développer en proximité pour le territoire intercommunal.

Il est proposé au Conseil Communautaire de ne pas prendre la compétence d'organisation de la mobilité par la Communauté de Communes de la Dombes, à compter du 1^{er} juillet 2021, et à autoriser Madame la Présidente à mener toutes discussions avec la Région Auvergne - Rhône-Alpes dans le cadre de la décision qui sera prise.

M. JOLIVET précise qu'une navette existe entre Chalamont, Versailleux et Villars les Dombes. Peut-on prévoir des aménagements ?

Mme DUBOIS répond que cela peut être à négocier avec la Région.

M. GAUTHIER demande pour le transport scolaire qui est actuellement gratuit pour notre Département.

Mme SCHOENSTEIN répond que cela dépendra de la tarification régionale.

M. PETRONE ajoute qu'une convention est passée entre la Région et le Département car ce dernier finance le transport scolaire.

M. GAUTHIER souhaite être attentif à ce changement. Cela aura un cout pour les familles sinon.

M. SUCILLON indique qu'après négociation avec la Région, le transport scolaire pour le privé coute 160 € par an.

M. PETRONE propose de laisser la compétence à la Région et soumettre les projets à la Région.

Mme DUBOIS confirme le choix du groupe de travail sur la mobilité de laisser la compétence à la Région.

M. MARECHAL soulève le problème de la mobilité du travail avec la création des zones et le mode doux avec le vélo. Il faudra trouver des solutions avec les véhicules agricoles et les déplacements entre villages pour éviter l'utilisation des véhicules.

M. CHALAYER revient sur le PAED et le projet de navette de la Côtière à cette future zone. Il demande qui prendra à charge ce surcout du trajet.

Mme DUBOIS indique que toutes les communautés de communes ne se sont pas encore positionnées. Le surplus de ce réseau serait à la charge de la Région.

M. GRANGE souligne qu'avoir les idées c'est bien mais pour les financer, il faut des moyens.

M. MUNERET confirme la prise de compétence risquée. Il souhaite un courrier pour demander la gratuité pour les transports scolaires.

Mme DUBOIS est d'accord pour se positionner en rédigeant un courrier avec les maires.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 52 voix pour, 2 voix contre (MM. LARRIEU et FROMENTIN) et 3 abstentions (MM. MERIEUX, GAGNOLET et HUMBERT) :

- **De ne pas approuver** la prise de la compétence d'organisation de la mobilité par la Communauté de Communes de la Dombes, au 1er juillet 2021,

- **D'autoriser** Madame la Présidente à mener toutes discussions avec la Région Auvergne - Rhône-Alpes, permettant la mise en œuvre d'actions structurantes en matière de mobilité pour le territoire, à exercer en proximité.

FINANCES

IX- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020

Compte de gestion « Budget Principal » 2020

Le compte de gestion « Budget Principal » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 53 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT et 3 abstentions (MM. JOLIVET, MERIEUX et GENESTOUX) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Compte de gestion « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 55 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 1 abstention (M. MERIEUX) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Compte de gestion « Budget Annexe Atelier Relais » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe Atelier Relais » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 55 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 1 abstention (M. MERIEUX) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Compte de gestion « Budget Annexe Base la Nizière » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe Base la Nizière » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 53 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 3 abstentions (MM. MERIEUX, GAUTHIER et BRANCHY) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Compte de gestion « Budget Annexe Commerces » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe Commerces » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 55 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 1 abstention (M. MERIEUX) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Compte de gestion « Budget Annexe Créathèque » 2020

Le Compte de Gestion « Budget Annexe Créathèque » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 54 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 2 abstentions (MM. MERIEUX et LANIER) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Compte de gestion « Budget Annexe Déchets » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe Déchets » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 54 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 2 abstentions (MM. MERIEUX et JOLIVET) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Compte de gestion « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 55 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 1 abstention (M. MERIEUX) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Compte de Gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement non Collectif » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe Service Public d'Assainissement non Collectif » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 54 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 2 abstentions (MM. MERIEUX et GAUTHIER) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Compte de gestion « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 55 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 1 abstention (M. MERIEUX) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Compte de gestion « Budget Annexe ZA Chaneins » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA Chaneins » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 55 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 1 abstention (M. MERIEUX) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Compte de gestion « Budget Annexe ZA Neuville les Dames » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA Neuville les Dames » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 54 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 2 abstentions (MM. MERIEUX et BRANCHY) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Compte de Gestion « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 55 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 1 abstention (M. MERIEUX) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Compte de Gestion « Budget Annexe ZA St Paul de Varax » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe ZA St Paul de Varax » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 54 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 2 abstentions (MM. MERIEUX et BRANCHY) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

Compte de Gestion « Budget Annexe Service Commun » 2020

Le compte de gestion « Budget Annexe Service commun » - exercice 2020 est soumis au vote du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 54 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 2 abstentions (MM. MERIEUX et GAUTHIER) :

- **De déclarer** que le compte de gestion pour le budget dressé en 2020 par Madame la Trésorière n'appelle ni observation, ni réserve et que ses écritures sont conformes au compte administratif 2020 de la Communauté de Communes.

X- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

M. COURRIER rappelle que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le Conseil Communautaire doit élire un président en remplacement du Président qui doit se retirer au moment du vote.

Madame la Présidente ne prend pas part au vote.

M. COURRIER propose la candidature de M. CHALAYER, pour présider l'assemblée.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 53 voix pour et 3 abstentions :

- **De désigner** M. CHALAYER, Président de séance, en remplacement de Madame la Présidente, pour l'adoption des comptes administratifs et des affectations des résultats de l'exercice 2020 de la Communauté de Communes.

Madame la Présidente quitte la salle de conseil.

Compte administratif « Budget Principal » 2020

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Dans un premier temps, le conseil communautaire prend connaissance des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Restes à réaliser

Dépenses : 350 688.89 €

Article opération	libellé	Montants
2031	Plan de gestion écologique	600.00 €
2031	Etude PCAET Phase 3	629.46 €
2041412	Fonds de concours	203 038.19 €
2051	Surveillance agorasite	222.00 €
2128 – op. 198	Travaux de plantation de haies bocagères	11 418.56 €
2158 – op. 196	Panneaux d'informations	19 842.00 €
2158 – op. 195	Radars pédagogiques	1 248.32 €
2158 – op. 154	Panneaux signalétique	792.70 €
2183	Matériel de bureau et informatique	638.49 €
2313 – op.180	Micro-crèche Marlieux	26 376.07 €
2313 – op.173	Micro-crèche Mionnay	19 082.42 €
2313 – op. 208	Maison de santé de Chalamont	42 157.00 €
2313 – op. 210	Protection des roselières sur les étangs	24 643.68 €
Total des restes à réaliser – dépenses		350 688.89 €

Restes à réaliser

Recettes : 918 920.53 €

Article opération	libellé	Montants
1311	Subvention DETR Réhabilitation Neuville	97 000.00 €
1311	Solde subvention pavillon tourisme	102 606.00 €
1311	Subvention DETR micro-crèche de Mionnay	37 576.00 €
1312	CDDRA	21 000.00 €
1312	Subvention rénovation énergétique	5 750.00 €

1312	Subvention AURA réhabilitation Neuville	57 000.00 €
1312	Subvention création plateforme numérique	182 630.00 €
1313	Subvention CG01 conteneurs enterrés	2 976.00 €
1313	Subvention CD01 micro crèche Mionnay solde	15 000.00 €
1313	Solde subvention pavillon tourisme	43 200.00 €
1313	Subvention DETR micro-crèche de Mionnay	37 332.00 €
1313	Aide à l'investissement micro-crèche de Marlieux	30 000.00 €
1313	Aide à l'investissement multi accueil à Neuville	120 000.00 €
1313	Subvention réhabilitation Neuville	120 000.00 €
13141	Solde subvention pavillon tourisme	6 000.00 €
1316	Subvention MSA micro-crèche de Mionnay	6 850.53 €
13241	Fonds de concours travaux voirie	34 000.00 €
Total des restes à réaliser – recettes		918 920.53 €

M. BARDON interroge sur les 203 038.19 € (fonds de concours) dans les restes à réaliser.

Mme GERARD répond que cela correspond aux fonds de concours validés par les anciennes communautés de communes. Il reste des fonds de concours pour Marlieux, Sainte Olive et Villars les Dombes.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 50 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 5 abstentions (Mme FLACHER, MM. MERIEUX, JOLIVET, MUNERET et LIENHARDT par procuration) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 1 752 278.99 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 1 184 047.35 € (*ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4*),

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 3 955 240.49 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe Autorisation du Droit des Sols » 2020

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 53 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 2 abstentions (Mme FLACHER et M. MERIEUX) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 8 885.28 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 32 301.73 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe Atelier Relais » 2020

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 54 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 1 abstention (M. MERIEUX) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 99 585.39 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 90 537.79 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Compte Administratif « Budget Annexe Base la Nizière » 2020

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide 51 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 4 abstentions (MM. MERIEUX, GAUTHIER, MUNERET et LIENHARDT par procuration) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 29 671.11 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 11 615.22 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4).

Compte Administratif « Budget Annexe Commerces » 2020

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Restes à réaliser

Dépenses : 4 211.36 €

Article opération	Libellé	Montants
2313	Travaux commerce de Sulignat	4 211.36 €
Total des restes à réaliser – dépenses		4 211.36 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 52 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 3 abstentions (MM. COURRIER, MERIEUX et JAYR) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 238 074.89 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 7 195.47 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Compte Administratif « Budget Annexe Créathèque » 2020

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 51 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 4 abstentions (MM. MERIEUX, GAUTHIER, MUNERET et LIENHARDT par procuration) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (lignes 3-4-5 de la situation de clôture),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 284 400.99 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 123 065.50 € (ligne 11 de la situation de clôture).

Compte Administratif « Budget Annexe Déchets » 2020

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Restes à réaliser

Dépenses : 78 911.34 €

Article opération	libellé	Montants
2181 – op 181	Colonnes aériennes	19 948.80 €
2183	Matériels informatiques	308.00 €
2188 – op 190	Fournitures bacs de collecte	58 654.54 €
Total des restes à réaliser – dépenses		78 911.34 €

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 54 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 1 abstention (M. MERIEUX) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, le déficit d'investissement cumulé à hauteur de 56 738.54 € (ligne 6 de la situation de clôture) sur la ligne de dépense budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'affecter** à la couverture du besoin de financement, une partie de l'excédent de fonctionnement, sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé-affectation de résultat » à hauteur de : 135 649.88 € (ligne 10 de la situation de clôture, annexe n°4),

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 1 114 538.27 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe PA Chalaronne Centre » 2020

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 52 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 3 abstentions (MM. MERIEUX, MUNERET et LIENHARDT par procuration) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 817 582.82 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 39 494.89 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif » 2020

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 52 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 3 abstentions (Mme DUPERRIER, MM. BRANCHY et MERIEUX) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 182 619.62 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 52 189.91 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe ZA la Bourdonnière » 2020

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 54 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 1 abstention (M. MERIEUX) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 5 453.34 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe ZA Chaneins » 2020

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 54 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 1 abstention (M. MERIEUX) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 17 143.05 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe ZA Neuville les Dames » 2020

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 53 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 2 abstentions (MM. FLAMAND et MERIEUX) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 44 838.51 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le solde du déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 2 011.79 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe ZA St Trivier sur Moignans » 2020

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 53 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 2 abstentions (MM. FLAMAND et MERIEUX) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 30 000.00 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Compte Administratif « Budget Annexe ZA St Paul de Varax » 2020

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 51 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 4 abstentions (Mme DUPERRIER, MM. MERIEUX, MUNERET et LIENHARDT par procuration) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),

- **De reprendre** sur l'exercice 2021, l'excédent d'investissement cumulé à hauteur de 329 012.00 € (*ligne 6 de la situation de clôture*) sur la ligne de recette budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »,

- **D'inscrire** en dépenses de fonctionnement, le déficit de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 7 493.60 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

Compte Administratif « Budget Annexe Service Commun » 2020

En annexe : Situation de clôture de l'exercice 2020

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide 50 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 5 abstentions (Mme ESCRIVA, MM. LOREAU, MERIEUX, MUNERET et LIENHARDT par procuration) :

- **D'approuver** le compte administratif de l'exercice 2020 tel que présenté dans le document comptable joint séparément (*lignes 3-4-5 de la situation de clôture*),
- **D'inscrire** en recettes de fonctionnement, le solde de l'excédent de fonctionnement sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » soit : 50 387.96 € (*ligne 11 de la situation de clôture*).

XI- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Communautaire, toujours réuni sous la Présidence de Monsieur CHALAYER,

- **Budget « Principal »**

Après avoir examiné le compte administratif 2020 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **5 139 287.84 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 49 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 6 abstentions (MM. JAYR, JOLIVET, GAUTHIER, MERIEUX, MUNERET et LIENHARDT par procuration) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice excédent	1 714 960.24 €
B. Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif excédent	3 424 327.60 €
C. Résultat cumulé (A+B)	5 139 287.84 €
D. Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	1 752 278.99 € 0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement RAR Dépenses RAR Recettes	0.00 € 350 688.89 € 918 920.53 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	1 184 047.35 €
2) Report en fonctionnement R 002	3 955 240.49 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

- **Budget Annexe « Base la Nizière »**

Après avoir examiné le compte administratif 2020 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **11 615.22 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 51 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 4 abstentions (MM. JOLIVET, MERIEUX, MUNERET et LIENHARDT par procuration) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	

Excédent	3 368.24 €
B. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	8 246.98 €
C. Résultat cumulé (A+B)	11 615.22 €
D. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	29 671.11 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	0.00 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum, couverture du besoin de financement F	11 615.22 €
2) Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

- **Budget Annexe « Déchets »**

Après avoir examiné le compte administratif 2020 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement (*résultat cumulé*) de : **1 250 188.15 €**,

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré décide par 53 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 2 abstentions (MM. MERIEUX et SUCILLON) :

- **D'affecter** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
F. Résultat de l'exercice	
excédent	584 094.60 €
G. Résultat antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif excédent	666 093.55 €
H. Résultat cumulé (A+B)	1 250 188.15 €
I. Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	56 738.54 €
R 001 (excédent de financement)	0.00 €
J. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	0.00 €
RAR Dépenses	78 911.34 €
RAR Recettes	0.00 €
F. Besoin de financement	0.00 €
3) Affectation en réserves R 1068 en investissement au minimum, couverture du besoin de financement F	135 649.88 €
4) Report en fonctionnement R 002	1 114 538.27 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Mme DUBOIS revient dans la salle.

XII- VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE POUR 2021

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider les taux d'imposition suivants pour 2021 :

- 7.73 % pour la « Taxe d'Habitation »,
- 4.20 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
- 6.00 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
- 23.62 % pour la « Cotisation Foncière des Entreprises ».

M. COURRIER explique qu'on peut ne pas être d'accord, nous sommes en démocratie et nous acceptons que des gens puissent penser différemment de nous. Mais nous respectons les principes républicains, les majorités lorsqu'elles s'expriment et les élus dans leurs votes. Des positions ont été actées en commissions finances puis en DOB. C'est à l'issue d'un processus complet et transparent qu'il est proposé cette augmentation de taux indispensable et mesurée qui permettra à notre territoire de mettre en œuvre nos projets communs. Il rappelle les moyennes nationales des taxes en 2017 :

- Taxe sur le foncier bâti = 3.13 %
- Taxe sur le foncier non-bâti = 8.11 %
- CFE = 25.13 %

Pour comparaison à moins de 80 km :

Communauté de Communes de Chauffailles = 7.18 %

Communauté de Communes Bresse Louhans = 5.27 %

Communauté de Communes du Grand Charollais = 11.68 % pour 44 communes et 40 327 habitants

M. GAUTHIER indique que comparaison n'est pas raison.

M. MUNERET entend la comparaison ; à moins de 80 km d'autres collectivités ont des taxes inférieures. Il reste sur sa position, il est contre cette augmentation trop importante et pas assez justifiée. Il y a d'autres possibilités avec d'autres ressources (comme la taxe d'aménagement) pour diminuer cette hausse sur le bâti. La liste des économies de charges n'a pas été transmise et la règle des fonds de concours n'est toujours pas définie.

M. COURRIER indique qu'il est difficile de mettre en place des choses si les finances ne le permettent pas.

M. BARDON comprend que l'augmentation des taux est nécessaire. Il aurait fallu cibler les besoins de la CCD et ensuite établir le budget. Avec cette vision du budget, l'augmentation des taux aurait été moins importante.

M. LANIER regrette la méthodologie prise à l'envers. Si les modalités avaient été définies, on aurait bénéficié de moyens supplémentaires à l'investissement. Là, on s'engage à ne pas augmenter la fiscalité sur la suite du mandat ; ainsi on verrouille les projets.

Mme DUBOIS rappelle que cette hausse permettra 25 millions d'euros d'investissement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 40 voix pour, 12 voix contre (Mmes FLACHER, PERI, MM. BARDON, GAUTHIER, GENESTOUX, HUMBERT, JANNET, JAYR, JOLIVET, LIENHARDT par procuration, MERIEUX et MUNERET) et 5 abstentions (Mmes CURNILLON, MOREL PIRON, MM FLAMAND, LANIER et DUBOST) :

- **De valider** les taux d'imposition pour l'année 2021, à savoir :

- 7.73 % pour la « Taxe d'Habitation »,
- 4.20 % pour la « Taxe Foncière (sur le bâti) »,
- 6.00 % pour la « Taxe Foncière (sur le non bâti) »,
- 23.62 % pour la « Cotisation Foncière des Entreprises ».

XIII- FIXATION DU PRODUIT ATTENDU DE LA TAXE GEMAPI

Rapporteur : Ludovic LOREAU

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les EPCI à fiscalité propre portent la compétence dite GEMAPI (Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatique, Prévention des Inondations) en lieu et place des communes.

Comme la Loi l'autorise, la Communauté de Communes de la Dombes a instauré dès 2018 la taxe du même nom pour financer cette compétence et en particulier les contributions aux syndicats de rivières à qui la

compétence a été mécaniquement transférée par principe de représentation-substitution (Dombes Chalaronne Bords de Saône, Veyle Vivante, Ain Aval et Affluents, Ruisseau des Echets).

Il convient de voter chaque année, avant le 15 avril, le produit attendu de cette taxe.

En 2020, sur fond de désengagement financier de l'Agence de l'Eau et de la Région, le produit de la taxe GEMAPI a été porté de 170 000 € à 305 000 € pour équilibrer ce budget sans faire appel au budget principal.

Le niveau de dépenses attendu cette année étant du même ordre que celui de 2020, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI, pour l'année 2021, à l'identique soit 305 000 € et d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide 54 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 2 abstentions (Mme MOREL PIRON et M. JOLIVET) :

- **De fixer** le produit attendu de la taxe GEMAPI, pour l'année 2021, à 305 000 €,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

XIV- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Rapporteur : Jean-Paul COURRIER

- **Budget Principal**

Section de fonctionnement : **19 318 127.49 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **6 943 866.23 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser

Dépenses : 350 688.89 €

Recettes : 918 920.53 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

M. JOLIVET demande les subventions pour les associations et les travaux pour le centre social de Chalamont.

Mme ESCRIVA indique qu'une réflexion est prévue sur l'avenir de cette maison de ville jouxtant le centre social. Aucun projet n'est arrêté mais des travaux de mise en sécurité sont prévus.

Mme DUBOIS ajoute que dans les 50 000 €, il est prévu l'agrandissement du centre social.

M. GRANGE confirme qu'il n'y aura pas de Maison France Services dans cette maison.

SUBVENTIONS 2021

DEMANDEUR	OBJET	SUBVENTION SOUHAITEE EN 2021	SUBVENTION ACCORDEE EN 2021	DELIBEREE	AVIS COMMISSION FINANCES 2021
SPL DOMBES TOURISME	Subvention de fonctionnement	420 000,00 €	420 000,00 €	CC 10/12/2020	
SPL PCAET	Subvention de fonctionnement	15 000,00 €			
IDVS	Subvention de fonctionnement	28 000,00 €	28 000,00 €	CC 10/09/2020	
CENTRE SOCIAL LA PASSERELLE	Reliquat 2020		28 000,00 €	Décision 05/06/2020	
CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	Subvention de fonctionnement	102 720,00 €	102 720,00 €	CC 04/01/2021	102 720,00 €
TOM POUCE	Tom Pouce	237 414,00 €	237 414,00 €	CC 04/01/2021	237 414,00 €
	Brin d'Malice	94 000,00 €	94 000,00 €		94 000,00 €
	RAM	33 340,00 €	33 340,00 €		33 340,00 €
ARCHE DES BAMBINS	Subvention de fonctionnement	115 331,00 €	115 331,00 €	CC 04/01/2021	115 331,00 €
CENTRE SOCIAL LA PASSERELLE	Subvention de fonctionnement	27 520,00 €	27 520,00 €	CC 04/01/2021	27 520,00 €
	Rêves de cirque 2021	6 000,00 €	6 000,00 €		6 000,00 €
	Ludothèque	53 815,00 €	53 815,00 €		53 815,00 €
	Vacances et mercredis sportifs	800,00 €	800,00 €		800,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN	Collecte de produits alimentaires	2 750,00 €	refus	Bureau 11/03/2021	refus
BIEN ORGANISER POUR MIEUX SOUTENIR	Marathon Bresse Dombes 2 mai 2021	8 000,00 €	2 000,00 €	Bureau 11/03/2021	2 000,00 €
AGE D'OR MARLIEUX	Edition d'un ouvrage sur l'histoire de Marlieux	1 000,00 €	1 000,00 €	Bureau 04/02/2021	1 000,00 €
THEATRE CONTEMPORAIN EN DOMBES	Festival national du 12 au 16 mai 2021	9 500,00 €			9 000,00 €
CD DE L ACCES AU DROIT DE L'AIN	Information juridique des usagers de la Dombes	1 500,00 €	refus	Bureau 11/03/2021	refus
DAGOBERT CULTURE ECO SOLIDAIRE	Festival Popul'Air	8 000,00 €	refus	Bureau 11/03/2021	refus
ADIL	Subvention de fonctionnement	3 900,00 €			
GRAND FOND BRESSAN	L'Ain en courant du 21 au 24 mai 2021	1 500,00 €			
CUIVRES EN DOMBES	Festival Cuivres en Dombes juillet 2021	13 000,00 €			
	Concerts scolaires 2021	5 000,00 €			
	Saison Ehpap Villars les Dombes	1 000,00 €			
	Saison Ehpap Chatillon sur Chalaronne et St Trivier	1 000,00 €			
AFOCG 01	L'Ain de ferme en ferme 2021	2 000,00 €			
MIC VILLARS LES DOMBES	Festival 'Théâtre et Bottes de Paille 2021	3 000,00 €			
MLJ	Subvention de fonctionnement	30 361,20 €			
POLE ENFANCE JEUNESSE ST ANDRE	Action de parentalité	500,00 €			
JUDO CLUB VILLARDOIS	Aide suite crise sanitaire	1 000,00 €			
CIDFF	Permanences juridiques	1 200,00 €			
EXPOSITION ELISA	Exposition itinérante	1 692,00 €	1 692,00 €	Bureau 11/03/2021	1 692,00 €
ACADEMIE DE LA DOMBES	Participation au financement de la revue	750,00 €			
COUP DE POUSSE	Lauréats du jury	1 000,00 €	1 000,00 €	Bureau 11/03/2021	1 000,00 €
CROA EDITIONS	Chronique en Dombes	500,00 €			
CENTRE MUSICAL ET CULTUREL DE CHALAMONT	Initiation à la danse et aux percussions	5 000,00 €			
TOTAL		1 237 093,20 €	1 152 632,00 €		
BUDGET 2021		1 263 000,00 €			
Evènement reporté en 2022					

M. MUNERET demande le tableau des investissements.

INVESTISSEMENTS					
COMPTE	OPERATION	LIBELLE	MONTANT	BUDGET	ANNEE
202		REALISATION DOCUMENTS D'URBANISME SCOT	10 000,00 €	BP	2021
2031		ETUDE LIDAR	10 000,00 €	BP	2021
2031	218	AMO MARCHE AGORASITE	40 000,00 €	BP	2021
2031	222	ETUDE EXTENSION ZA DE MARLIEUX	18 000,00 €	BP	2021
2031	229	ETUDE ZA DU CREUSAT A CHALAMONT	46 000,00 €	BP	2021
2041412	216	FONDS DE CONCOURS TERRAIN DE FOOT DE CHATILLON SUR CHALARONNE	130 000,00 €	BP	2021
2051	218	CREATION PLATEFORME AGORASITE	555 000,00 €	BP	2021
2051		LOGICIEL MONTAGE VIDEO ADOBE SERVICE COMMUNICATION	1 100,00 €	BP	2021
2051		APPLICATIONS MOBILE SERVICE COMMUNICATION	7 500,00 €	BP	2021
2111	222	ACHAT TERRAINS ZA DE MARLIEUX	112 000,00 €	BP	2021
2111	229	ACHAT TERRAINS ZA DU CREUSAT A CHALAMONT	140 000,00 €	BP	2021
2128	198	AMENAGEMENT BARRIERES ETANG PRELE A VALEINS	6 000,00 €	BP	2021
2145	210	TRAVAUX DE PROTECTION DES ROSELIERES SUR LES ETANGS	15 000,00 €	BP	2021
2158	233	MODIFICATION NUMERIQUE GSN ASCENSEURS VILLARS ET CHATILLON	2 000,00 €	BP	2021
2158	234	REPRISE CHAUFFAGE SIEGE DE VILLARS LES DOMBES	10 000,00 €	BP	2021
2158		PORTES HARAS DE CHATENAY	3 000,00 €	BP	2021
2158		MATERIEL ET OUTILLAGE SERVICE TECHNIQUE	2 000,00 €	BP	2021
2158	196	PANNEAUX D'INFORMATIONS LUMINEUX	50 000,00 €	BP	2021
2182		VEHICULE REMPLACEMENT DU KANGOO SERVICE TECHNIQUE	15 000,00 €	BP	2021
2182		REMORQUE POUR CHAPITEAUX	8 000,00 €	BP	2021
2183		MATERIEL INFORMATIQUE SCOT	500,00 €	BP	2021
2183		MATERIEL INFORMATIQUE MSAP	1 500,00 €	BP	2021
2183		MATERIEL INFORMATIQUE SIEGE CHATILLON SUR CHALARONNE	13 500,00 €	BP	2021
2183		MATERIEL INFORMATIQUE SERVICE PAT	1 500,00 €	BP	2021
2183	218	MATERIEL INFORMATIQUE GESTION PLATEFORME AGORASITE	5 000,00 €	BP	2021
2188		STABILISATEUR VIDEOS + DRONE SERVICE COMMUNICATION	1 000,00 €	BP	2021
2188		ONDULEUR A MARLIEUX	500,00 €	BP	2021
2188	230	PANNEAUX DE MATERIALISATION DES ARRETS AUTO STOP ORGANISE	7 500,00 €	BP	2021
2188		EQUIPEMENT VISIOCONFERENCE POUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE	27 000,00 €	BP	2021
2188		POMPE A CHALEUR MAISON DE SANTE	17 000,00 €	BP	2021
2188		KIT SONO SIMPLE + ESTRADÉ DANS LE CADRE DE LA MUTUALISATION	25 000,00 €	BP	2021
2188		MICROS CONSEILS COMMUNAUTAIRES	6 500,00 €	BP	2021
2313	214	TRAVAUX CRECHE NEUVILLE LES DAMES	1 300 000,00 €	BP	2021
2313	223	ADDUCTION EAU POTABLE ET ALIMENTATION PARC ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA DOMBES	260 000,00 €	BP	2021
2313	222	VIABILISATION ZA DE MARLIEUX	120 000,00 €	BP	2021
2313	231	TRAVAUX ANCIEN BATIMENT CRECHE DE NEUVILLE LES DAMES ARCHE DES BAMBINS	6 000,00 €	BP	2021
2313	235	TRAVAUX MAISON CENTRE SOCIAL DE CHALAMONT POUR ANTENNE MSAP ET LUDOTHEQUE	50 000,00 €	BP	2021
2313	232	TRAVAUX SALLE DE CHANGE BRIN D'MALICE	10 000,00 €	BP	2021
2313	180	TRAVAUX MICRO CRECHE DE MARLIEUX	12 100,00 €	BP	2021
2313	208	TRAVAUX MAISON DE SANTE DE CHALAMONT	530 000,00 €	BP	2021
2313	230	TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR LES POINTS D'ARRETS AUTO STOP ORGANISE	10 000,00 €	BP	2021
2313	228	ETUDE DE FAISABILITE AVANT TRAVAUX AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	50 000,00 €	BP	2021
2313	211	TRAVAUX CHEMINEMENT PIETONNIER ET CYCLABLE	100 000,00 €	BP	2021
2313	202	TRAVAUX CENTRE SOCIAL DE CHALAMONT	9 000,00 €	BP	2021
2313	238	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PARCELLE DE VALEINS DONT PLANTATIONS	5 000,00 €	BP	2021
261	236	CAPITAL LEA PCAET	26 000,00 €	BP	2021
261	237	CAPITAL SPL ALEC PCAET	25 000,00 €	BP	2021
TOTAL INVESTISSEMENTS BUDGET PRINCIPAL			3 800 200,00 €	BP	2021

M. JANNET demande pour la plateforme Agorasite.

M. COURRIER indique que c'est une aide économique pour les entreprises. La Région apporte 250 000 € pour ce projet grâce au Plan de Relance.

Mme DUBOIS précise que cette somme correspond à l'opération globale pour 3 ans.

M. MATHIAS explique qu'une partie est pour le numérique pour les entreprises du territoire. Il y a aussi une communication et une dynamique économique. Les chèques cadeaux de la Dombes sont un bel exemple pour valoriser les entreprises du territoire. Cela permet que les entreprises se rencontrent et s'apportent des services.

M. GAUTIER rappelle que le projet favorise les échanges entre entreprises. Le projet va être étudié pour voir s'il convient toujours ou s'il doit être agencé.

M. LANIER est intéressé pour avoir des évaluations intermédiaires sur l'avancée du projet.

Mme PERI interroge sur les chiffres « 1 € dépensé – 3 € gagnés » correspondant aux chèques cadeaux.

Mme BOURGEOIS indique que cela correspond aux résultats nationaux. 57 % des chèques de la Dombes ont déjà été dépensés au 1^{er} mars. Les commerces ont découvert de nouveaux clients. La CCD n'a pas les outils statistiques.

Mme DUBOIS ne reçoit que des retours positifs par les commerçants. Elle remercie les communes qui ont acheté des chèques cadeaux pour notre territoire.

M. MATHIAS précise que les chèques sont valables toute l'année.

M. MUNERET n'a pas tout compris pour Agorasite, mais il a retenu qu'une présentation sera faite ultérieurement et le projet redébatu en conseil. Pour les fonds de concours, les règles ne sont toujours pas définies. Pour le radar pédagogique de Dompierre sur Chalaronne, le problème n'est pas résolu. L'installation n'est pas la même que dans les autres communes.
M. GRANGE indique que les nouveaux panneaux sont installés en mobile.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 46 voix pour, 5 voix contre (Mme PERI, MM. BARDON, HUMBERT, JANNET et GAUTHIER) et 6 abstentions (Mme MOREL PIRON, MM. GENESTOUX, JAYR, LANIER, LIENHARDT par procuration et MUNERET) :

- **D'adopter** le Budget Principal comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	3 955 240.49 €	011	2 410 241.00 €
013	50 000.00 €	012	2 801 600.00 €
042	12 183.00 €	014	6 904 297.00 €
70	1 573 050.00 €	022	303 510.35 €
73	10 762 638.00 €	042	976 309.35 €
74	2 851 835.00 €	65	2 193 741.20 €
75	110 500.00 €	66	191 347.59 €
77	700.00 €	67	35 100.00 €
78	1 981.00 €	68	1 981.00 €
		023	3 500 000.00 €
Total	19 318 127.49 €	Total	19 318 127.49 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
040	976 309.35 €	001	1 752 278.99 €
10	1 184 047.35 €	020	320 774.84 €
13 (dont R.A.R.)	958 920.53 €	16	639 547.82 €
16	300 000.00 €	20 (dont R A R)	689 051.46 €
041	24 588.00 €	204 (dont R.A.R)	333 038.19 €
021	3 500 000.00 €	21 (dont R.A.R)	503 440.07 €
024	1.00 €	23 (dont R.A.R)	2 574 359.17 €
		26	51 000.00 €
		27	43 604.69 €
		040	12 183.00 €
		041	24 588.00 €
Total	6 943 866.23 €	Total	6 943 866.23 €

• **Budget Annexe « Autorisation du Droit des Sols »**

Section de fonctionnement : **310 917.73 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **10 941.19 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 52 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 4 abstentions (Mmes CHEVALIER, PERI, MM. DUBOST et LOREAU) :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Autorisation du Droit des Sols » comme suit :

Section de fonctionnement recettes	Section de fonctionnement dépenses
------------------------------------	------------------------------------

Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	32 301.73 €	011	54 600.00 €
74	101 751.00 €	012	248 000.00 €
75	176 765.00 €	042	2 054.91 €
77	100.00 €	67	20.00 €
		022	6 242.82 €
Total	310 917.73 €	Total	310 917.73 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	8 885.28 €	21	10 000.00 €
040	2 054.91 €	020	941.19 €
024	1.00 €		
Total	10 941.19 €	Total	10 941.19 €

- **Budget Annexe « Atelier Relais »**

Section de fonctionnement : **134 537.79 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **157 141.39 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 54 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 2 abstentions (Mme MOREL PIRON et M. BRANCHY) :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Atelier Relais » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	90 537.79 €	011	70 800.00 €
70	3 000.00 €	022	5 057.79 €
75	41 000.00 €	042	56 680.00 €
		65	2 000.00 €
Total	134 537.79 €	Total	134 537.79 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	99 585.39 €	21	10 000.00 €
024	1.00 €	23	135 000.00 €
040	56 680.00 €	20	10 000.00 €
16	875.00 €	020	1 266.39 €
		16	875.00 €
Total	157 141.39 €	Total	157 141.39 €

- **Budget Annexe « Base la Nizière »**

Section de fonctionnement : **66 762.85 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **89 852.40 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 53 voix pour, 1 voix contre (M. HUMBERT) et 3 abstentions (Mme MOREL PIRON, MM. BRANCHY et GAUTHIER) :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Base la Nizière » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
75	31 818.85 €	011	2 000.00 €
042	34 440.00 €	65	500.00 €
78	504.00 €	66	7 954.35 €
		042	55 804.50 €
		68	504.00 €
Total	66 762.85 €	Total	66 762.85 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
10	11 615.22 €	001	29 671.11 €
16	22 431.68 €	040	34 440.00 €
040	55 804.50 €	16	25 741.29 €
024	1.00 €		
Total	89 852.40 €	Total	89 852.40 €

Départ de M. HUMBERT.

- **Budget Annexe « Commerces »**

Section de fonctionnement : **87 800.66 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **312 056.08 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser

Dépenses : 4 211.36 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

M. JAYR remarque qu'on a vendu 2 commerces et qu'il en reste un. Il faut sortir de l'argent de ce budget annexe.

M. VIRICEL témoigne qu'on ne peut pas sortir de l'argent tant que l'activité commerciale perdure. Le budget pourra être dissout une fois qu'il n'y aura plus de commerces.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 46 voix pour, 2 voix contre (MM. MERIEUX et JAYR) et 8 abstentions (Mmes CHEVALIER, DURET par procuration, PERI, MM. BRANCHY, PETRONE, MUNERET, LIENDHARDT par procuration et GAUTHIER) :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Commerces » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
70	1 000.00 €	002	7 195.47 €
75	86 075.66 €	011	5 800.00 €
78	725.00 €	65	100.00 €
		042	73 980.19 €
		68	725.00 €
Total	87 800.66 €	Total	87 800.66 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	238 074.89 €	020	1 844.72 €
040	73 980.19 €	20	10 000.00 €
024	1.00 €	204	40 000.00 €

		21	1 000.00 €
		23	259 211.36 €
Total	312 056.08 €	Total	312 056.08 €

- **Budget Annexe « Créathèque »**

Section de fonctionnement : **201 481.50 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **330 878.87 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

M. LANIER demande à quoi correspondent les 1 658 € en dépenses de fonctionnement.

M. COURRIER indique que ce sont des intérêts de prêt avec des ICNE.

M. MUNERET interroge sur les 284 400 € en recette d'investissement de recettes.

M. COURRIER explique que c'est pour équilibrer le budget.

Mme GERARD précise qu'une somme est prévue en cas de vente pour des travaux de rénovation comme pour la chaudière.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 49 voix pour et 7 abstentions (Mme PERI, MM. JAYR, JOLIVET, MUNERET, MERIEUX, LIENDHARDT par procuration et GAUTHIER) :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Créathèque » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	123 065.50 €	011	132 100.00 €
75	61 000.00 €	65	12 000.00 €
77	17 000.00 €	66	1 658.18 €
78	416.00 €	67	1 000.00 €
		042	46 276.88 €
		022	8 030.44 €
		68	416.00 €
Total	201 481.50 €	Total	201 481.50 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	284 400.99 €	16	56 498.71 €
024	1.00 €	23	274 000.00 €
040	46 276.88 €	020	380.16 €
16	200.00 €		
Total	330 878.87 €	Total	330 878.87 €

- **Budget Annexe « Déchets »**

Section de fonctionnement : **5 697 925.27 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **4 573 040.55 €** en dépenses et en recettes.

Dont restes à réaliser

Dépenses : 78 911.34 €

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

M. MUNERET demande s'il est prévu une augmentation de la RI pour équilibrer le budget. Il remarque que le montant des investissements est plus important qu'annoncé en commission environnement.

M. COURRIER répond que les dépenses sont en TTC et inclut les études + l'étude pour la déchèterie de Chalamont de 40 000 €.

M. MONIER indique que le coût est calqué à celui de 2020. Un bilan du produit sera fait en fin d'année.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 55 voix pour et 1 abstention (M. MERIEUX) :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Déchets » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	1 114 538.27 €	011	3 620 303.00 €
70	4 016 000.00 €	012	681 100.00 €
74	559 900.00 €	022	50 684.53 €
77	4 250.00 €	023	645 000.00 €
78	3 237.00 €	042	74 890.67 €
		65	601 150.00 €
		66	4 460.07 €
		67	17 100.00 €
		68	3 237.00 €
Total	5 697 925.27 €	Total	5 697 925.27 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
021	645 000.00 €	001	56 738.54 €
10	140 649.88 €	020	54 061.08 €
040	74 890.67 €	16	22 619.59 €
16	2 770 000.00 €	21 (dont RAR)	206 711.34 €
13	942 500.00 €	23	4 232 910.00 €
Total	4 573 040.55 €	Total	4 573 040.55 €

• **Budget Annexe « PA Chalaronne Centre »**

Section de fonctionnement : **1 116 512.34 €** en dépenses et **1 156 007.23 €** en recettes.

Section d'investissement : **939 042.34 €** en dépenses et **1 010 396.16 €** en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget Annexe « PA Chalaronne Centre » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	39 494.89 €	011	864 350.00 €
042	939 042.34 €	042	192 812.34 €
043	59 350.00 €	043	59 350.00 €
70	118 120.00 €		
Total	1 156 007.23 €	Total	1 116 512.34 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	817 582.82 €	040	939 042.34 €
024	1.00 €		

040	192 812.34 €		
Total	1 010 396.16 €	Total	939 042.34 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- **Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif »**

Section d'exploitation : **218 261.91 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **44 579.90 €** en dépenses et **206 579.90 €** recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

M. JANNET demande de faire plus d'investissements sur cet exercice.

M. POTTIER indique qu'on ne peut pas acheter des fosses pour les usagers. Une réflexion sera envisageable une fois que la compétence assainissement sera transférée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 53 voix pour, 2 voix contre (MM. MUNERET et LIENHARDT par procuration) et 1 abstention (Mme PERI) :

- D'adopter le Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » comme suit :

Section d'exploitation recettes		Section d'exploitation dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002	52 189.91 €	022	13 329.63 €
70	166 000.00 €	011	117 500.00 €
78	72.00 €	012	73 000.00 €
		042	2 360.28 €
		65	5 000.00 €
		67	7 000.00 €
		68	72.00 €
Total	218 261.91 €	Total	218 261.91 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	182 619.62 €	020	679.90 €
040	2 360.28 €	21	13 000.00 €
458207	21 600.00 €	458107	9 900.00 €
		458108	21 000.00 €
Total	206 579.90 €	Total	44 579.90 €

- **Budget Annexe « ZA la Bourdonnière »**

Section de fonctionnement : **207 618.65 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **146 315.31 €** en dépenses et **172 966.31 €** en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 55 voix pour et 1 abstention (M. LOREAU) :

- D'adopter le Budget Annexe « ZA la Bourdonnière » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires

70	46 250.00 €	002 (déficit)	5 453.34 €
043	9 600.00 €	011	19 600.00 €
042	146 315.31 €	042	172 965.31 €
75	5 453.34 €	043	9 600.00 €
Total	207 618.65 €	Total	207 618.65 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
024	1.00 €	040	146 315.31 €
040	172 965.31 €		
Total	172 966.31 €	Total	146 315.31 €

- **Budget Annexe « ZA Chaneins »**

Section de fonctionnement : **9 257.00 €** en dépenses et **17 143.05 €** en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget Annexe « ZA Chaneins » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002	17 143.05 €	011	9 257.00 €
Total	17 143.05 €	Total	9 257.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « ZA Neuville les Dames »**

Section de fonctionnement : **109 173.32 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **106 861.53 €** en dépenses et **131 401.04 €** en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 54 voix pour et 2 abstentions (MM. FLAMAND et GAGNOLET) :

- **D'adopter** le Budget Annexe « ZA Neuville les Dames » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
042	106 861.53 €	002	2 011.79 €
043	300.00 €	011	20 300.00 €
75	2 011.79 €	042	86 561.53 €
		043	300.00 €
Total	109 173.32 €	Total	109 173.32 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	44 838.51 €	040	106 861.53 €
024	1.00 €		
040	86 561.53 €		
Total	131 401.04 €	Total	106 861.53 €

- **Budget Annexe « ZA St Trivier sur Moignans »**

Section de fonctionnement : **34 148.68 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **34 148.68 €** en dépenses et **34 149.68 €** en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide par 51 voix pour et 5 abstentions (Mme CURNILLON, MM. FLAMAND, MUNERET, LIENDHARDT par procuration et GAUTHIER) :

- **D'adopter** le Budget Annexe « ZA St Trivier sur Moignans » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
042	34 148.68 €	011	30 000.00 €
		042	4 148.68 €
Total	34 148.68 €	Total	34 148.68 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	30 000.00 €	040	34 148.68 €
024	1.00 €		
040	4 148.68 €		
Total	34 149.68 €	Total	34 148.68 €

- **Budget Annexe « ZA Poyarosse à St Paul de Varax »**

Section de fonctionnement : **342 859.52 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **350 186.01 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide :

- **D'adopter** le Budget Annexe « ZA Poyarosse à St Paul de Varax » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
042	317 682.96 €	002	7 493.60 €
043	17 682.96 €	011	316 829.00 €
75	7 493.60 €	043	17 682.96 €
		66	853.96 €
Total	342 859.52 €	Total	342 859.52 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001	329 012.00 €	040	317 682.96 €
024	1.00 €	16	32 503.05 €
16	21 173.01 €		
Total	350 186.01 €	Total	350 186.01 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

- **Budget Annexe « Service Commun »**

Section de fonctionnement : **237 710.96 €** en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : **4 500.00 €** en dépenses et en recettes.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le Budget primitif pour 2021 par nature :
 Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 Et avec reprise des résultats de l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide 54 voix pour et 2 abstentions (MM. BARDON et LOREAU) :

- **D'adopter** le Budget Annexe « Service Commun » comme suit :

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002	50 387.96 €	011	16 750.00 €
70	187 323.00 €	012	199 650.00 €
		65	3 500.00 €
		022	13 310.96 €
		023	4 500.00 €
Total	237 710.96 €	Total	237 710.96 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
021	4 500.00 €	21	4 500.00 €
Total	4 500.00 €	Total	4 500.00 €

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DES DELEGATIONS DE POUVOIR
 DONNEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibérations du Bureau du 11 mars 2021 :

- ✓ Approbation de la candidature à l'appel à projet du programme national de l'alimentation pour les PAT en émergence,
- ✓ Attribution de subventions :

DEMANDEUR	OBJET	SUBVENTION ACCORDEE EN 2021
BIEN ORGANISER POUR MIEUX SOUTENIR	Marathon Bresse Dombes 25 et 26 septembre 2021	2 000,00 €
EXPOSITION ELISA	Exposition itinérante	1 692,00 €
COUP DE POUSSE	Jury Coup de Pousse	1 000,00 €

- ✓ Refus de subventions :

DEMANDEUR	OBJET	SUBVENTION SOUHAITEE EN 2021
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'AIN	Collecte de produits alimentaires	2 750,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L ACCES AU DROIT DE L'AIN	Information juridique des usagers de la Dombes	1 500,00 €
DAGOBERT CULTURE ECO SOLIDAIRE	Festival Popul'Air	8 000,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

Depuis l'entrée en vigueur de la loi dite « Engagement et proximité », tant les communes (CGCT, art. L. 2123-24-1-1) que les intercommunalités (CGCT, art. L. 5211-12-1) sont tenues de présenter un état annuel des indemnités brutes perçues respectivement par les élus municipaux et communautaires :

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES ELUS EN 2020				
TITRE	NOM	Du 1er janvier au 16 juillet 2020	Du 17 juillet au 31 décembre 2020	Total
Madame	DUBOIS	5 315,64 €	12 232,05 €	17 547,69 €
Monsieur	GRANGE	5 315,64 €	4 447,79 €	9 763,43 €
Monsieur	COURRIER		4 474,91 €	4 474,91 €
Monsieur	MATHIAS	5 315,64 €	4 447,79 €	9 763,43 €
Monsieur	PETRONE	5 315,64 €	4 447,79 €	9 763,43 €
Madame	BURNET	2 359,49 €	<i>Démission au 12/10/2020</i>	2 359,49 €
Madame	CHEVALIER		1 283,48 €	1 283,48 €
Monsieur	GAUTIER		4 474,91 €	4 474,91 €
Monsieur	MARECHAL	5 315,64 €	4 447,79 €	9 763,43 €
Monsieur	MONIER	5 315,64 €	4 447,79 €	9 763,43 €
Monsieur	LOREAU		4 474,91 €	4 474,91 €
Monsieur	JACQUARD	5 315,64 €	4 447,79 €	9 763,43 €
Monsieur	POTTIER		4 474,91 €	4 474,91 €
Monsieur	BRANCHY	1 524,62 €	4 447,79 €	5 972,41 €
Madame	FLEURY		4 474,91 €	4 474,91 €
Madame	ESCRIVA		4 474,91 €	4 474,91 €
Madame	BAS-DESFARGES	1 524,62 €	1 275,70 €	2 800,32 €
Monsieur	GIRER	2 461,32 €	<i>Décès au 02/02/2020</i>	2 461,32 €
Madame	GUEYNARD	5 315,64 €		5 315,64 €
Monsieur	CHEVREL	5 315,64 €		5 315,64 €
Madame	LACROIX	5 315,64 €		5 315,64 €
Monsieur	OLLAGNIER	5 315,64 €		5 315,64 €
Monsieur	CHAFFARD	5 315,64 €		5 315,64 €
Monsieur	CHENOT	5 315,64 €		5 315,64 €
Monsieur	CHRISTOLHOMME	1 524,62 €		1 524,62 €
			TOTAL	151 273,21 €

Tenue du prochain Conseil Communautaire : Jeudi 29 avril 2021 à 19h00 à Saint Paul de Varax

Fin de la séance : 22h00

Le secrétaire de séance,

M. COMTET



La Présidente de la Communauté de
Communes de la Dombes,

Mme DUBOIS

